

***LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS***



**ABBA MEDIX COMPTE MAINTENANT PLUS DE 900 PATIENTS ACTIFS INSCRITS, UNE CROISSANCE DE 50 % DEPUIS JANVIER 2021**

*Toronto – 15 juin 2021 (CNW)* – Canada House Wellness Group (CSE : CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** »), une entreprise de cannabis médical entièrement intégrée, est heureuse d’annoncer que sa filiale en propriété exclusive, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), compte maintenant plus de 900 patients actifs inscrits. Au cours des six derniers mois, Abba a connu une croissance accélérée du nombre de ses patients. Le nombre de patients actifs inscrits a augmenté de plus de 50 % depuis janvier 2021, passant de moins de 600 à plus de 900 aujourd’hui. Plus de 60 % des patients d’Abba sont d’anciens combattants, un groupe démographique important auquel elle offre des produits et services spécialisés de première qualité.

Cette étape importante survient à la suite de l’acquisition récente de Margaree Health Group Inc. (« **Margaree** ») par Canada House et de la conclusion du récent accord d’approvisionnement exclusif intervenu entre Abba et Montréal Cannabis Médical Inc. (« **MTL Cannabis** »). Outre la croissance prévue en raison du développement continu du portefeuille de produits d’Abba, l’acquisition de Margaree par Canada House a le potentiel de faire augmenter davantage le taux d’inscription des patients chez Abba au cours des 6 à 12 prochains mois.

« Nous avons déjà annoncé notre engagement à offrir à la clientèle médicale d’Abba un assortiment épuré de premier plan de nos propres produits et de produits fabriqués par des producteurs autorisés indépendants, et nous avons donné suite à cet engagement. La forte croissance fait suite à la création d’un magnifique portefeuille de produits médicaux et à un engagement d’offrir un service de qualité supérieure. C’est ce qu’incarne Canada House, a déclaré Chris Churchill-Smith, chef de la direction de Canada House. Je suis extrêmement fier de toute l’équipe de Canada House et de la croissance que nous avons connue. Nous continuerons d’ajouter des produits au portefeuille d’Abba axé sur les anciens combattants afin de poursuivre notre croissance au cours des mois et des années à venir et de faciliter la réalisation de l’un des

objectifs stratégiques de Canada House, soit celui de devenir le plus important producteur autorisé axé sur les besoins des anciens combattants au Canada. »

Pour obtenir plus de détails sur l'acquisition de Margaree et sur l'accord d'approvisionnement exclusif intervenu entre Abba et MTL Cannabis, veuillez consulter les communiqués de presse de la Société datés du 27 mai et du 14 juin 2021, qui sont disponibles sur le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **À propos de la société Canada House**

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le [www.canadahouse.ca](http://www.canadahouse.ca) ou le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Pour plus d'information, contactez :**

**Steven Pearce, Vice-President, Legal**  
Canada House Wellness Group  
289-980-3584  
[spearce@canadahouse.ca](mailto:spearce@canadahouse.ca)

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « à l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de

l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.